

DE L'IRRATIONNEL AU DISCERNEMENT OU DE L'IRRATIONNEL À LA STUPIDITÉ

Écrire un éditorial c'est-à-dire émettre des opinions franches dans une telle période est un exercice plus que casse cou. Depuis la mi-février, on ne compte plus les scientifiques (et pas des moindres), les responsables politiques et même une grande partie de la population qui se sont bien plantés sur le risque de pandémie. Il faut bien reconnaître que les pays occidentaux ont échappé au SRAS, au H1N1, à l'EBOLA au cours de cette dernière décennie.

On se souviendra aussi longtemps de l'insouciance d'une partie des Milanais, des Parisiens, des Bordelais, des Niçois ou des Berlinoises lors du

premier week-end de confinement qui se sont entassés (*parfois avec leurs gosses*) dans les parcs, dans les marchés couverts, sur les places et les plages publiques pour profiter de ces journées ensoleillées.

Nous ne devrions pas oublier le sentiment de panique qui a touché une partie de la population qui a dévalisé toutes les grandes surfaces de ce pays comme si nos agriculteurs ne produisaient plus, comme si nos routiers avaient arrêté de transporter nos marchandises, comme si tous nos ponts, toutes nos infrastructures avaient été bombardés.

Je n'oublierai pas ce lundi 16 mars 2020 et l'arrivée massive de ces milliers de propriétaires de résidence secondaires et de touristes sur nos côtes qui allaient fragiliser le système d'urgence hospitalière de notre département. (*L'hôpital de la Rochelle pour ses 200.000 habitants ne compte que 31 lits de réanimation en période normale*) J'ai pensé ce jour-là que nous allions tous nous contaminer avec cette expression collective de l'irrationalité et de l'égoïsme primaire face à l'épreuve. Comme si l'homme avait décidé de son plein gré de devenir le meilleur ami du virus.

C'est le 3 Mars 2020 lors d'une réunion en CHS-CT et aux mots utilisés par la médecine de prévention que nous avons pris conscience que nous allions vers une crise sanitaire sans précédent. Ce n'est pas pour rien que dès le 04 mars 2020, nous avons repris ces termes dans un mail que nous avons envoyé à notre liste de diffusion, puis repris de nouveau dans notre dernier pied dans le plat le 11/03/2020. Nous voulions nous assurer à minima que les agents les plus fragiles soient dégagés le plus rapidement possible de la réception physique. Dire que nous avons vu se poindre le confinement quasi total de la population et l'arrêt économique de notre pays à cette date serait un mensonge.

La mise en place du confinement dans le département et dans les autres directions a été difficile à appréhender. La faute à un plan de continuation d'activité qui n'était absolument pas adapté à ce type de situation. Trop flou sur les tâches essentielles à effectuer et laissant trop de place à l'interprétation aux chefs de service et aux directions.

Il a fallu attendre une bonne semaine pour que tout se mette en place. Certains départements ont dû rouvrir les SPF, d'autres ont dû réduire considérablement le taux de présence des agents.

Mais honnêtement, après 15 jours de confinement, **nous pensions que tout le monde avait compris que le but de cette politique sanitaire était d'anéantir la propagation du virus en limitant nos contacts physiques à moins de 5 personnes pendant plusieurs semaines et pour la DDFiP de réduire au minimum le nombre d'agents présents dans les services et aussi à limiter leurs présences dans le temps** (*risque sanitaire oblige*).

Et bien non, il s'avère que nous avons dû intervenir le 30/03/2020 lors de la réunion en audio conférence car nous avons encore **des champions du monde** qui privilégient la mise à jour des locaux pour la CFE, la mise à jour des adresses et la saisie des déclarations H1 aux préconisations sanitaires du ministère.

Nous n'oserons pas qualifier cette attitude d'irrationnelle parce que dans le cas présent, nous pensons qu'on a préféré continuer à bosser pour que le retour à la normale soit moins difficile. En effet, dans le rationnel on peut trouver aussi de l'absurde pour ne pas dire plus.

Nous ne connaissons les dégâts réels de cette pandémie qu'après plusieurs mois d'étude. (*Cf Des chiffres en trompe l'œil*) et on acceptera volontiers les reproches pour notre sur-réaction.

Par contre, à ce jour, nous sommes sûrs que plus nous respecterons les règles de confinement et plus nous sortirons rapidement de cette sale période.

Prenez soin de vous.



CHIFFRES EN TROMPE L'ŒIL

Tout le monde attend avec impatience que le pic de la pandémie soit passé et que commence la décrue du nombre de cas et de décès. Tout le monde regarde avec angoisse les chiffres qui sont donnés quotidiennement par le gouvernement.

Chaque année en France, il y a environ entre 600.000 et 610.000 décès par an. Alors si on fait preuve de rationalité et de cynisme on peut se dire que 10.000 ou 15.000 morts supplémentaires dûs au covid 19 ce n'est pas si cataclysmique.

Il est bien là le problème avec les chiffres annoncés par l'ensemble des gouvernements, c'est que c'est une vision très limitée, trop limitée.

Le manque cruel de tests et leur efficacité face à ce nouveau virus ont comme conséquence que le nombre de contaminés est très largement sous évalué et ceci dans tous les pays.

Quant aux nombres de décès, là encore le chiffre est sous-évalué car on ne peut pas comptabiliser aujourd'hui la surmortalité due la saturation du système hospitalier comme on ne comptabilise pas les décès à domicile ou en EHPAD (liés au covid).

Cette surmortalité, un journaliste local de Bergame (*Italie*) nous en fait prendre conscience en comptant le nombre de pages consacrées aux décès dans son journal publié le 09/02/2020 puis a refait le même exercice le 13/03/2020 en pleine pandémie. Il est passé ainsi de 1,5 pages à 10 pages. ([Ici la vidéo du parisien](#))

On ne pourra faire vraiment les comptes qu'à la sortie de crise en comparant la surmortalité. On insiste lourdement car il existe dans nos rangs encore une petite minorité d'agents et de chefs de services qui souffre d'un réel manque de prise de conscience.



ANTI-INFLAMMATOIRE : ENTRE DOULEUR ET ANGOISSE

Depuis plusieurs jours, nous avons pris contact avec les agents qui étaient en confinement quand nous connaissions leurs numéros de téléphone personnel pour prendre des nouvelles.

Nous avons alors pris conscience que le confinement avec cette maladie (Covid 19) pouvait avoir des effets ravageurs autre que psychologique

En effet, une partie de vos collègues sont dans l'obligation de prendre des anti-inflammatoires afin de les soulager de douleurs récurrentes du par exemple à des opérations qui se sont mal passées.

Depuis que les médecins ont prévenus que les antinflatatoires favorisaient le développement du virus covid 19 dans l'organisme, beaucoup d'entre eux ont arrêté de les consommer. Résultat : ils doivent s'habituer à vivre avec la douleur. Quand ces douleurs deviennent intenable, la reprise des anti-inflammatoires soulage mais génère en même temps l'angoisse.

DROIT DE RETRAIT EN GRÈVE

Ce numéro a un seul but, faire prendre conscience que nous vivons une situation exceptionnelle qui prend parfois des cotés surréalistes. Pour la CGT, la priorité des priorités est la protection de tous pour tous. Certains politiques sont montés au créneau pour dénoncer le fait que la CGT Fonction Publique ait osé laissé courir un préavis de grève (*qui sert à couvrir des actions locales*) pendant le mois d'Avril laissant sous entendre que nous privilégions la lutte sociale au détriment de la réalité sanitaire du pays. Ces grandes âmes oublient que le droit de retrait s'est réduit comme une peau de chagrin avec l'état d'urgence et que dans certains cas les salariés du public comme du privé sont mis en danger de manière inconsidérée. Que leur reste t-il pour se défendre sans se faire sanctionner si ce n'est pratiqué le droit de retrait par la grève?

Alors oui, on pense à tous ces premiers de corvées (*Éboueurs, caissières de supermarché, agriculteurs, routiers, manutentionnaires, facteurs, employés de boulangerie, de pharmacie etc etc sans oublier les douaniers, policiers, gendarmerie et tous les agents des finances qui sont au taf*), tous ces derniers de cordée. Quant aux premiers de cordée, une grande partie est allée se confiner dans des résidences bien cossues et dénonce sans grand risque l'irresponsabilité de notre organisation.

LES FRAGILITÉS EMPÊCHANT LA PRÉSENCE AU BUREAU

SUPPLEMENT

SUPPLEMENT

Nous savons qu'une petite minorité d'agent ayant ses fragilités travaillent encore au bureau. La plupart d'entre eux par méconnaissance. Cette liste nous est parvenue le 31/03/2020. En conséquence, il ne faut pas hésiter à **contacter le médecin de prévention** pour bénéficier du confinement. Vous risquez de vous mettre en danger inutilement.

Sinon à défaut nous contacter sur notre adresse mail de remplacement **cgtddfip17@gmail.com**

Ce sont 11 critères pathologiques qui ont été défini par le Haut conseil de la santé

- * les patients aux antécédents cardiovasculaires : hypertension artérielle compliquée, antécédents d'accident vasculaire cérébral ou de coronaropathie, chirurgie cardiaque, insuffisance cardiaque stade NYHA III ou IV
- * les diabétiques insulino-dépendants non équilibrés ou présentant des complications secondaires à leur pathologie ;
- * les personnes présentant une pathologie chronique respiratoire susceptible de décompenser lors d'une infection virale ;
- * les patients présentant une insuffisance rénale chronique dialysée ;
- * les malades atteints de cancer sous traitement ;
- * les personnes avec une immunodépression congénitale ou acquise (médicamenteuses : chimiothérapie anti cancéreuse, immunosuppresseur, biothérapie et/ou une corticothérapie à dose immunosuppressive, infection à VIH non contrôlé avec des CD4 <200/mm³, consécutive à une greffe d'organe solide ou de cellules souche hématopoïétiques, liée à une hémopathie maligne en cours de traitement) ;
- * les malades de cirrhose au stade B au moins ;
- * les personnes présentant une obésité morbide (indice de masse corporelle > 40kg/m²) ;
- * les femmes enceintes à partir du 3eme trimestre de grossesse.

LES PRÉCONISATIONS SANITAIRES AU BUREAU

Si vous ne pouvez pas appliquer [ces mesures de préconisations sanitaires de la DGFAP](#) . ou si vous avez des idées, n'hésitez pas à nous contacter, Nous **avons déjà relayé l'excellente initiative du site de Saintes qui attend 48 heures avant d'ouvrir le courrier courant**. Cette préconisation devrait être généralisée sur tous les sites du département.

Notre mail de remplacement pendant la crise sanitaire est cgtdfip17@gmail.com

respecter une distanciation entre collègues de plus de 1 mètre au bureau, dans les zones de repli, de convivialité au restaurant, à la machine à café et même à l'extérieur ;

ne pas se serrer les mains, ou s'embrasser ;

se laver régulièrement les mains ;

utiliser des mouchoirs à usage unique pour se moucher tousser ;

éternuer ou tousser dans le pli de son coude ;

ne pas passer son combiné téléphonique à un collègue au cours d'une conversation ;

nettoyer son combiné téléphonique, son clavier en début de journée ou lorsqu'une autre personne l'a utilisé ;

en cas d'utilisation des transports collectif : éviter les heures de pointe et aménager les horaires, préférer d'autres moyens : vélo, deux roues, voiture individuelle, éviter le covoiturage ;

dans les bureaux : espacer les postes de travail de 2 mètres, un agent par marguerite,

privilégier les bureaux individuels, aérer les bureaux 3 fois par jour pendant 15 mn ;

renforcer l'hygiène des locaux : toilettes, poignées des portes, les surfaces en libre service (plan de travail, banque d'accueil, clavier, souris) ;

se placer à une distance de 1 m lors de la prise de repas avec des collègues (même en extérieur) ;

organiser les réunions en audio ou en visio ; si les réunions ont lieu en présentiel, aménager la salle pour qu'elle garantisse une distance minimale entre chaque participant (1, 5 m de distance), en réduire la durée, aérer la salle régulièrement (toutes les 2 h).

N'HÉSITEZ PAS NON PLUS À VOUS RENDRE SUR NOTRE SITE LOCAL, VOUS RETROUVEZ LES BULLETINS D'INFORMATION SUR LES RÉUNIONS EN AUDIO-CONFÉRENCES QUE NOUS AVONS AVEC LA DIRECTION DANS LE CADRE DU CHS-CT (ENVIRON 3 FOIS PAR SEMAINE)

<http://www.dgfip.cgt.fr/17/>

